# Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

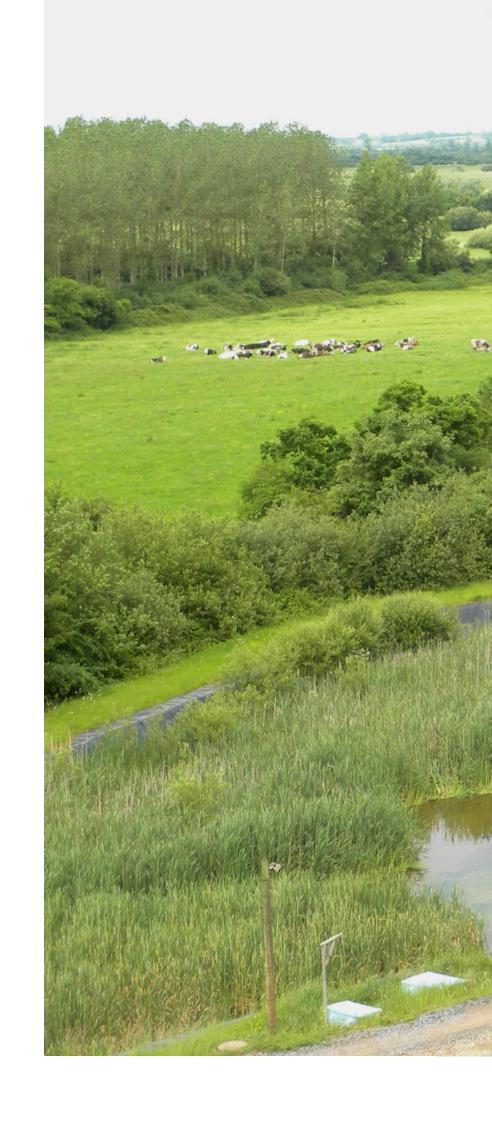
2017



Photo: © Pierre Antoine

www.smpf50.fr







# **SOMMAIRE**

Introduction

Page 5

# 1- Présentation générale Pages 6-9

- Le territoire desservi
- La localisation des unités de traitement
- Les compétences
- Les instances de décision
- Les moyens humains

# 2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 10-14

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective
- La collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2017
- 3- Les actions de prévention Page 15
- 4- Les unités de traitement : faire de nos déchets des ressources

Pages 16-21

- Le centre de tri
- L'unité de méthanisation
- L'ISDND de Beauchêne
- Les ISDI
- Les autres filières
- Tonnages sortants

5 – Communication

Pages 22-23

6- Suivi des indicateurs nationaux

Page24

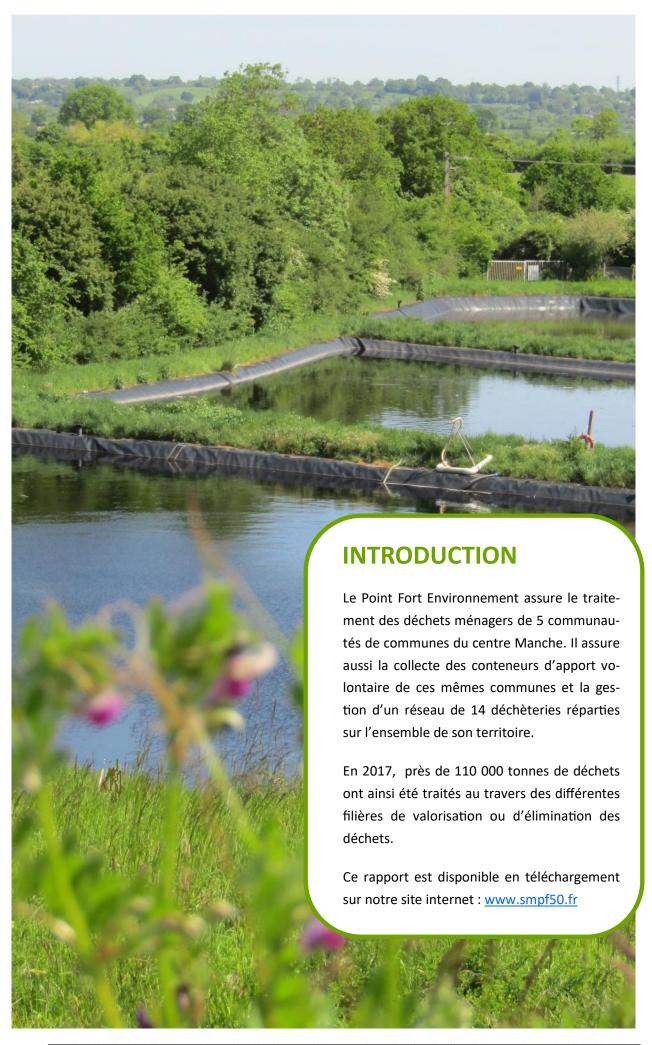
7- Indicateurs financiers

Pages 25-27

**Conclusion: Perspectives 2018** 

Page 28





# 1- Présentation générale

# du Point Fort Environnement

# Territoire desservi

# Les collectivités adhérentes

En 2017, le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 300 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui ont la compétence « collecte des déchets ménagers »

CC Côte Ouest
Centre Manche

CC Coutances
Mer et Bocage

Saint-Lô
Agglo

Villedieu
Intercom

- 5 EPCI adhérents
- 116 300 habitants
- 23% de la population de la Manche Source : Insee 01/01/17- Population municipale

<b>CA Saint-Lô Agg</b> lo	75 440 habitants
CC de la Baie du Cotentin (pour les communes d'Appeville, Auvers, Baupte, Brévands, Carentan (hors Angocille -au-Plain et Houesville), Catz, Méautis, Montmartin-en-Graignes, Sainteny, St- André-de-Bohon, St-Côme-du-Mont, St- Hilaire-Petitville, St-Georges-de-Bohon, St-Pellerin, Tibehou, Les Veys)	13 639 habitants
CC Coutances Mer et Bocage (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du- Perron, St-Michel de la Pierre, St- Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 682 habitants
CC Villedieu Intercom	15 783 habitants
CC Côte Ouest Centre Manche (pour les communes de Auxais, Feu- gères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 756 habitants

Population municipale (Base: INSEE au 1er janvier 2017)

# Les partenariats

Pour optimiser ses installations de traitement, le Point Fort Environnement traite, dans le cadre de conventions ou de marchés publics, des déchets ménagers de collectivités non adhérentes ainsi que des déchets industriels banals (DIB) ou des biodéchets.

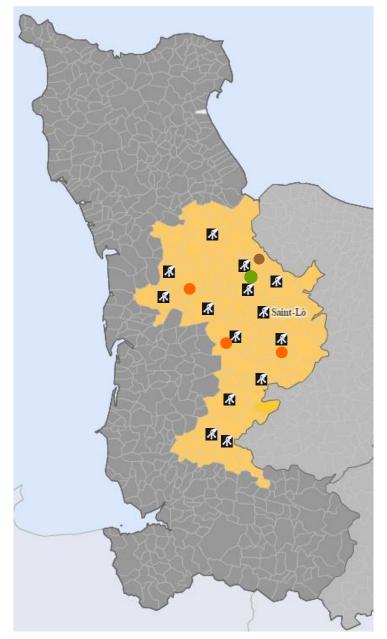
En 2017, trois EPCI ont ainsi été concernés par l'apport de déchets ménagers :

- La CC de la Baie du Cotentin, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement ;
- La CA le Cotentin pour le traitement d'ordures ménagères
- La CC Côte Ouest Centre Manche pour le traitement d'ordures ménagères, de papiers et d'emballages.

En 2017, en plus des tonnages traités pour ses EPCI adhérents, le Point Fort Environnement a traité 33 545 tonnes de déchets dans le cadre de marchés publics ou de conventions.

# · Localisation des unités de traitement

Localisation des installations de prétraitement et de traitement du Point Fort Environnement au 31 décembre 2017



Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2017



Pôle de valorisation de Cavigny - juin 2009



ISDND de Beauchêne - juin 2009

Réseau de 14 déchèteries : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Sainte-Cécile, Pont-Hébert, Le Dézert, St-Sauveur-Lendelin, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan

**Exploitation: Point Fort Environnement** 

ISDND de Beauchêne

Capacité: 70 000 t/an

**Exploitation**: Point Fort Environnement

 ISDI (déchets inertes) : St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire

**Exploitation**: Point Fort Environnement

- Pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny :
  - siège administratif
  - ateliers techniques
  - centre de tri pour la collecte sélective
     Capacité: 8 000 t/an
  - plateforme de stockage du verre
  - unité de méthanisation des ordures ménagères et déchets verts - Capacité: 72 000 t/an

**Exploitation**: Point Fort Environnement



# Compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

La « collecte des déchets » est de la compétence des EPCI adhérents.

# Les instances de décision

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code des marchés publics...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués élus par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé d'un Président et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Gérard COULON, Président du syndicat mixte du Point Fort

Président	Gérard Coulon (CC Coutances Mer et Bocage)
1 <sup>er</sup> vice-président	Laurent Pien (Saint-Lô Agglo)
2 <sup>ème</sup> vice-président	Hubert Lhonneur (CC Baie du Cotentin)
3 <sup>ème</sup> vice-président	Michel Lhullier (Villedieu Intercom)
4 <sup>ème</sup> vice-présidente	Joëlle Levavasseur (CC Côte Ouest Centre Manche)
5 <sup>ème</sup> vice-président	Claude JAVALET (Saint-Lô Agglo)
6 <sup>ème</sup> vice-président	Samuel Culleron (Saint-Lô Agglo)
7 <sup>ème</sup> vice-président	Dominique Quinette (Saint-Lô Agglo)
8 <sup>ème</sup> vice-président	Dominique Rose (Saint-Lô Agglo)

2017 - Composition du Bureau du syndicat mixte du Point Fort



# Le personnel

# **Organisation des services**

En 2017, l'exploitation des installations de traitement du Point Fort Environnement s'effectue en régie, sous la direction du directeur.

### La direction encadre:

### L'administration, organisée en 4 pôles (9 agents)

- le pôle finances et systèmes informatiques
- le pôle ressources humaines
- le pôle marchés publics
- et le pôle communication

### Le service HQSE-Formation (3 agents)

# La direction technique, qui supervise l'ensemble des services techniques (90 agents) :

- l'unité de tri, qui exploite le centre de tri et la plate-forme de stockage du verre ;
- l'unité de méthanisation ;
- l'ISDND de Beauchêne;
- le service déchèteries /ISDI;
- la logistique en charge du transport et de l'atelier ;
- les services généraux (entretien et gardiennage des bâtiments)

# **Effectifs**

- 104 agents au 31/12/2017
- 102,48 ETP (équivalent temps plein)



# 2- Les collectes séparées

# trier pour mieux valoriser

# ·Les ordures ménagères

# Les tonnages collectés en légère hausse

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. Après plusieurs années de baisse régulière, elles ont collecté, en 2017, 22 995 tonnes d'ordures ménagères et assimilés, soit une hausse de 1,3% des tonnages collectés par habitant.

2013	2014	2015	2016	2017
207 kg/habt	206 kg/habt	201 kg/habt	195 kg/habt	198 kg/habt
22 631 t	22 668 t	22 201 t	22 702 t	22 995 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 269kg/habt INSEE en 2012

Source: Enquête Nationale Ademe 2013

Moyenne Normandie = 262 kg/habt INSEE en 2015 Moyenne Manche = 232 kg/habt INSEE en 2015 Source : Observatoire des déchets en Normandie



# La collecte sélective

La collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables.

# Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

Si le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement, en revanche, deux modes de collecte coexistent pour :

- le papier : en 2017, 33 559 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs roulants ou sacs bleus) tandis que 82 969 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs bleus)
- et les emballages : en 2017, 37 173 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs roulants ou sacs jaunes) tandis que 79 283 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs jaunes).

NB : la collecte au porte à porte est effectuée par les collectivités ayant choisi ce mode de collecte. La collecte des points d'apport volontaire est de la compétence du Point Fort Environnement. Elle est effectuée pour partie par des prestataires dans le cadre de marchés publics et pour partie en régie directe.

1251



taire qui sont répartis sur le territoire du Point Fort Environ-

- 441 dédiés au verre
- 334 dédiés au papier
- et 476 dédiés aux emballages recyclables



### **Tonnages 2017**

Les tonnages 2017 collectés par habitant sont en légère hausse par rapport à ceux de 2016.

2013	2014	2015	2016	2017
89,6 kg/habt	89,8 kg/habt	89,5 kg/habt	89,6 kg/habt	91,0 kg/habt
9 776 t	9 885 t	9 890 t	10 431 t	10 589 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés <u>Base</u> : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 76kg/habt INSEE en 2012

Source : Enquête Nationale Ademe 2013

Moyenne Normandie = 79,2kg/habt INSEE en 2015 Moyenne Manche = 99,8kg/habt INSEE en 2015 Source : Observatoire des déchets en Normandie

#### Collecte du verre en hausse

4 846 tonnes de verre ont été collectées en 2017, soit 41,7 kg/habt, en hausse de 3,2% par rapport à 2016. Le verre est collecté par deux prestataires, les sociétés Sphère et SNN, dans le cadre d'un marché public lancé par le Point Fort Environnement.

2013	2014	2015	2016	2017
40,5 kg/habt	40,9kg/habt	40,2 kg/hbt	40,4 kg/hbt	41,7 kg/hbt
4 422 t	4 495 t	4 438 t	4 706 t	4 846 t

Evolution des tonnages de verre collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française 2012 : 29kg/habt INSEE Source: Enquête Nationale ADEME 2013

Moyenne Normandie 2015 = 32,4 kg/habt INSEE Moyenne Manche 2015 = 44kg/habt INSEE

Source : Observatoire Régional des Déchets en Normandie

#### Collecte du papier en baisse

Le tonnage de papier collecté par habitant en 2017 est en baisse (28,1 kg en 2017 contre 28,5 kg en 2016), poursuivant une tendance constatée ces dernières années.

2013	2014	2015	2016	2017
30,6 kg/l	habt 29,4 kg/ha	bt 29,3 kg/hab	t 28,5 kg/hab	t 28,1 kg/habt
3 337	t 3 236 t	3 242 t	3 317 t	3 265 t

Evolution des tonnages de papier collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

# Collecte des emballages recyclables en hausse

Les tonnages d'emballages collectés continuent à croître. 2 408 tonnes d'emballages ont été collectés dans les conteneurs jaunes ou dans les bacs et sacs jaunes en 2016, contre2 211 tonnes en 2015, soit une augmentation de 3,5 % en kg/habt.

2013	2014	2015	2016	2017
18,5kg/habt	19,6 kg/habt	20,0 kg/habt	20,7 kg/habt	21,3 kg/habt
2 017 t	2 154 t	2 211 t	2 408 t	2 479 t

Evolution des tonnages d'emballages collectés en kg/an/habitant. Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

En 2017, chaque habitant du territoire a déposé en moyenne 91 kg de papier, verre et emballages dans les contenants de collecte sélective



Le verre représente 45,7% du flux de la collecte sélective



Le papier représente 30,8% du flux de la collecte sélective



Les emballages représentent 23,4% du flux de la collecte sélective

# · Les déchèteries

# Un réseau de proximité

En 2017, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 14 déchèteries, accessibles gratuitement aux habitants de ses collectivités adhérentes.

#### Déchets collectés :

Les déchets acceptés sont la ferraille, le bois, le carton, les encombrants, les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles et les objets pour la filière réemploi. Fin 2017, 10 déchèteries disposent d'une benne pour la collecte du mobilier et 4 restent à équiper : St-Martin-de-Bonfossé, Le Dézert, Sainte-Cécile et Pont-Hébert.

#### **Tonnages collectés:**

En 2017, plus de 41 000 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries.

2014	2015	2016*	2017
336 kg/habt	316kg/habt	338kg/habt	358kg/habt
36 993 t	34 897 t	39 303 t*	41 623 t

Evolution des tonnages collectés en déchèteries

<u>Base</u> : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 197kg/habt INSEE en 2012

Source : Enquête Nationale Ademe 2013

Moyenne Normandie = 301 kg/habt INSEE en 2015 Moyenne Manche = 362 kg/habt INSEE en 2015 Source : Observatoire des déchets en Normandie

\*A partir de 2016, les végétaux collectés en porte à porte sont inclus car ils transitent par la déchèterie de Saint-Lô.

+5,9% de tonnages collectés en déchèteries en 2017



1 251	3%
957	2%
8 330	20%
7 865	19%
18 341	44%
1 801	4%
1 166	3%
1 479 4	
191	
30	
120	1%
92	
41 623 t	100%
	957 8 330 7 865 18 341 1 801 1 166 1 479 191 30 120 92

Tonnages 2017 collectés en déchèteries



### **Fréquentation:**

En 2017, 401 078 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en augmentation de 8,5% par rapport à 2016. Comme l'augmentation des tonnages collectés, la fréquentation 2017 montre une augmentation de l'activité des déchèteries.

2014	2015	2016	2017
352 147	352 266	369 326	401 708

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries



Un compacteur a été acquis pour faire face à l'augmentation des tonnages traités et limiter l'impact lié aux rotations des bennes (impact financier mais aussi environnemental). Il est principalement utilisé pour les bennes d'encombrants, de branchages et de bois.

## Déchets des professionnels :

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon les conditions tarifaires fixées par délibération. En 2017, ces accès payants ont généré une recette de 152 758 €. A noter que les dépôts de carton, papier, verre, ferraille et batteries sont gratuits. Pour peser les apports, chaque déchèterie dispose d'un pont-bascule (photo ci-contre)

+ 8,5% de fréquentation en déchèteries en 2017

Total	401 078
Sainte-Cécile	5 251
St-Sauveur-Lendelin	12 970
Le Dézert	13 150
St-Martin-de-Bonfossé	13 515
Percy	14 473
Pont-Hébert	15 688
St-Clair-sur-Elle	16 767
Périers	17 879
Tessy-sur-Vire	19 570
Marigny	30 157
Villedieu-les-Poêles	35 547
Carentan	46 326
Condé-sur-Vire	61 766
Saint-Lô	98 019

Nombre de véhicules 2017 par déchèterie





# Synthèse des tonnages entrants 2017

75 987 t traitées pour les

109 532 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2017, contre 96 887 t en 2016, soit une augmentation de 13%.

adh	érents, soit + 3,6% par	_				
aan	rapport à 2016		Rappel 2016	2017	Kg/habt 2017	%
	Ordures ménagères et ass	similés	22 702	22 995	197,7	30,2%
	Collecte sélective	Papier	3 317	3 264	28,1	
		Verre	4 706	4 846	41,7	
		Emballages	2 408	2 479	21,3	
		Total	10 431	10 589	91,1	13,9%
	Autres déchets issus princ		1 575	1 251	10,7	
	lement des déchèteries (ir		17 674	18 341	157,7	
	collectes spécifiques de déch	EIICOIIIDI aiics	7 505	8 330	71,6	
	verts, encombrants et carton porte à porte)	Gravats	7 444	7 865	67,6	
	porte a porte,	Ferrailles	1 785	1 801	15,5	
		Batteries	15	15	0,1	
		Huiles de vidange	31	42	0,4	
		Amiante	8	11	0,1	
		Mobilier	922	1 479	12,7	
		DEEE	1 230	1 166	10,0	
		Néons, lampes	5	4	0,0	
		Piles	15	19	0,2	
		DDS	97	120	1,0	

Total

31

131

2

1

1 702

40 173

73 306

30

0

1

191

1 737

42 403

75 987

0,3

1,6

14,9

0,0

0,0

55,8%

100 %

364,6

653,4

Population INSEE du Point Fort Environnement 2017 = 116 300 habitants

Total déchets traités pour les adhérents

art	45 t traitées pour les enaires et clients, soit ,2% par rapport à 2016		Rappel 2016	2017
	Ordures ménagères et	assimilés	17 831	19 336
	Collecte sélective	Papier	0	141
		Emballages	0	142
		Total	0	283
	DIB		4 242	12 672
	Biodéchets et graisses		1 508	1 254
	Total traité pour les clie	ents / partenaires	23 581	33 545

Réemploi

Cartouches

Radiographies

Textile

Carton

# 3- Les actions de prévention

# Réduire à la source les déchets

# ·Le compostage domestique

# Réduire les tonnages de déchets verts

Le Point Fort Environnement dispose d'une unité de méthanisation permettant une double valorisation des déchets organiques en compost et en électricité. Aussi, les composteurs mis à disposition visent principalement à traiter à la source les déchets de jardin.

Fin 2017, 9 989 composteurs sont en service, soit un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.



# ONRE

# ·Le réemploi

Le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'association l'Apanasées, pour les déchèteries situées sur le territoire de Villedieu Intercom. Sur chaque déchèterie, les

usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.

Par ce partenariat, 30 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire.



# 3- Les unités de traitement

# Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

# • Le centre de tri de Cavigny

# Le tri/conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective

### Le tri et la valorisation du papier

3 406 tonnes de papier ont été réceptionnées au centre de tri de Cavigny en 2017 :

- une partie est traitée sur la ligne des corps plats: les agents de tri
  extraient les éléments indésirables déposés avec le papier puis ce
  papier trié (sorte 1.11) est expédié en vrac, aux papeteries Chapelle d'Arblay à Grand-Couronne, pour y fabriquer du papier recyclé utilisé notamment pour la production de papier journal.
  - NB: parmi les éléments indésirables, 70 t de papier mouillé ou de mauvaise qualité, appelé « gros de magasin » a été dirigé vers l'unité de méthanisation pour être valorisé par compostage.
- le papier collecté en vrac et dont la qualité de tri par l'habitant est suffisamment bonne, est expédié chez le recycleur sans tri préalable. Ainsi en 2017, 1 366 t de papier (sorte 5.01) ont été expédiées directement chez le papetier.

#### Le tri et la valorisation des cartons ondulés

En 2017, 1 738 tonnes de cartons ondulés en provenance des déchèteries ou de collectes spécifiques au porte à porte ont été réceptionnées au centre de tri. Ce carton est stocké, puis directement dirigé vers la presse pour être mis en balles avant d'être expédié chez les recycleurs.

#### Le tri et la valorisation des emballages

2 621 tonnes d'emballages ont été réceptionnées en 2017 au centre de tri. Après extraction des emballages en acier grâce à un électro-aimant, les emballages sont séparés manuellement, par les agents de tri, en 6 flux de matériaux recyclables : les bouteilles en PET clair, les bouteilles en PET foncé, les bouteilles opaques en Pehd, l'aluminium, les cartonnettes et les briques alimentaires. Les sacs de tri sont également récupérés pour être valorisés. Une fois triés, ces matériaux sont compactés et stockés avant d'être expédiés dans les différentes filières de recyclage.

- Capacité de l'unité : 8000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif: 26 agents
- Tonnages entrants:

   7 765 t de carton, papiers et emballages en
   2017 (dont 283 t traitées dans le cadre d'un marché public)







### Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les emballages ou le papier sont extraits manuellement du process par les agents de tri pour être dirigés à l'ISDND de Beauchêne. En 2017, ces refus ont représenté 628 tonnes, soit 10,4% du tonnage de papier et d'emballages entrant au centre de tri. A noter que ce taux de refus est inférieur au taux de refus moyen constaté en Normandie (17% en 2015 - Source : Observatoire des Déchets en Normandie).

# La plateforme de stockage du verre

Après avoir été collecté, le verre est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, située à côté du centre de tri. Il est ensuite rechargé en l'état, sans tri, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 4 854 tonnes de verre en 2017.

En 2017, 6 725 t de papiers, DEEE, cartons et emballages, ont été expédiés du centre de tri vers les filières de valorisation.

Tonnages sortants du centre de tri 2017 - Données repreneurs

PET foncé	83 t
PET clair	318 t
PEHD	161 t
Acier	271 t
Aluminium	33 t
Cartonnettes	696 t
Briques alimentaires	162 t
Papier	3 281 t
Sacs/films plastique	23 t
Carton ondulé	1 622 t
Gros de magasin	70 t
DEEE	5 t
Refus de tri	628 t
Total sortant	7 353 t



# · L'unité de méthanisation

# Une triple valorisation de la matière organique

Mise en service en 2010, l'unité de méthanisation sépare et traite la fraction organique contenue dans les ordures ménagères (OM) pour la valoriser sous forme de compost, de chaleur et d'électricité. Elle traite également une partie des branchages, après broyage. Cette unité permet ainsi de réduire de près de moitié les tonnages d'ordures ménagères allant à l'enfouissement.

# **Tonnages traités en 2017**

44 848 t de déchets ont été traités à l'unité de méthanisation, en hausse de 5,4% par rapport à 2016.

	2017	Rappel 2016
OM clients	21 801 t	21 539 t
OM adhérents	19 336 t	17 828 t
Déchets verts broyés	1 830 t	1 140 t
Biodéchets et graisses	1 272 t	1 538 t
Papier (gros de magasin et destruction)	76 t	55 t
Bois broyé	533 t	448 t
Total	44 848 t	42 548 t

- Capacité de l'unité: 72000 t/an d'OM, végétaux broyés, biodéchets, graisses
- Exploitation : régie
- Effectif: 14 agents
- Tonnages traités : 44 848 t en 2017



Le compost, nommé Fortissol, est conforme à la norme NFU 44 051. Il est commercialisé auprès de professionnels ou mis à disposition dans les déchèteries et les jardins familiaux.

#### Bilan matière sortant

L'unité de méthanisation permet une triple valorisation :

- valorisation énergétique : valorisation du biogaz en chaleur (utilisée pour les digesteurs) et électricité via le moteur de cogénération.
- valorisation matière : récupération de la ferraille par électro-aimant pour recyclage,
- valorisation agronomique : production de compost à partir des déchets organiques et de jardin

Les refus du process (plastiques, inertes et lourds...) sont dirigés vers l'ISDND de Beauchêne pour enfouissement.

	2017	Rappel 2016
Production électrique	2 690 311 kW*	4 440 836 kW
Ferraille recyclée	370 t	385 t
Compost expédié	3 415 t	2705 t
Refus de process	25 493 t	26 636 t

\*en 2017, arrêt moteur pour maintenance des 48000h par des entreprises extérieures. En raison de difficultés lors du redémarrage, l'arrêt a généré plusieurs semaines d'arrêt de production électrique, pour partie pris en charge par l'assurance dommages.



# · L'ISDND de Beauchêne

# L'élimination des déchets ultimes

Exploité depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés. Elle a une capacité de stockage de 70 000 t/an.

# Tonnages traités en 2017

48 300 t de déchets ont été traités à l'ISDND de Beauchêne, en hausse de 20% par rapport à 2016.

	2017	Rappel 2016
Refus de méthanisation	25 493 t	26 636 t
DIB/encombrants en provenance des collectivités adhérents	1 177 t	1 143 t
Encombrants issus des déchèteries	8 330 t	7 505 t
DIB clients	12 672 t	4 242 t
Refus issus du centre de tri	628 t	594 t
Total	48 300 t	40 120 t

### Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers l'installation de valorisation mise en service mi-2016. Celle-ci est composée de deux chaudières de 0,9MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à un évapo-concentrateur permettent de traiter in situ les lixiviats. 4 485 m³ de lixiviats ont ainsi été traités par évapoconcentration en 2017.

- Capacité: 70000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif: 6 agents
- Tonnages traités : 48 300 t en 2017 (+20% par rapport à 2016)

# **Un site certifié ISO 14001**

Le Point Fort Environnement est certifié selon la norme ISO 14001 version 2004 depuis 2009. Cette certification concerne l'entrée des déchets jusqu'à leur enfouissement. En 2017, le Point Fort Environnement s'engage à respecter et mettre en pratique les principes et les engagements suivants :

- Prévenir les risques de pollution et d'accident
- Réduire la production de lixiviats
- Réduire les nuisances olfactives.



96,32% du biogaz capté a été valorisé en 2017



# · Les ISDI

### L'élimination des déchets inertes

En 2017, le Point Fort Environnement exploite trois installations pour le stockage de déchets inertes : St-Martin-de-Bonfossé, St-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Ces déchets inertes sont non dangereux. Ce sont les gravats et les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..).



# · Les autres filières de traitement

# La valorisation des matériaux issus des déchèteries

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés (hormis les inertes et les encombrants qui sont enfouis) :

- le bois de classe A est broyé, en régie, par le Point Fort Environnement puis valorisé,
- la ferraille sont reprises pour recyclage,
- les branchages sont broyés puis compostés par des agriculteurs.
   Une petite partie est traitée dans l'unité de méthanisation et est valorisée sous forme d'énergie et de compost,
- les pelouses sont dirigées chez des agriculteurs pour être compostées, au plus près des déchèteries lorsque cela est possible,
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les DEEE sont recyclés via l'éco-organisme Eco-Systèmes,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire pour être valorisé via la plateforme Cobanor Tritex et Gebetex..



# Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme Eco-DDS.



# • Tableau récapitulatif des tonnages sortants

Elimination	Adhérents Point Fort	31 747
Ellilliation	dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de	31 /4/
	tri, encombrants)	23 871
	dont ISDI (déchets inertes)	7 865
	dont ISDND extérieur (amiante)	11
	Clients (ISDND St-Fromond : refus méthanisation, DIB)	24 429
	Total élimination	56 176
	Total cililination	30 170
Valorisation matière	Papier	3 281
	Verre	4 854
	Bouteilles en plastique	562
	Films en plastique	23
	Emballages en acier	271
	Emballages en aluminium	33
	Petits emballages en carton	696
	Briques alimentaires	162
	Carton ondulé	1 622
	Bois (combustible)	1 189
	Mobilier	1 479
	Ferraille	1 801
	Ferraille issue de la méthanisation	370
	DEEE	1 166
	Néons, lampes	4
	Piles	19
	Batteries	15
	Huiles de vidange	42
	Textiles	191
	Cartouches	0
	Radiographies	0,5
	Total	17 780
Valorisation organique	Compost expédié	3 415
	Déchets végétaux	18 623
Réemploi		30 t
Valorisation énergétique	Production électrique	2 690 311 kW
Filière DDS		120

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 31747 t de déchets ont été éliminés sur les 75 987 t traitées, soit un taux global de valorisation de 58,2%

# 5- La communication

Les actions de communication du Point Fort Environnement visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : diriger chaque déchet vers sa filière dédiée de traitement et améliorer la part des déchets allant vers les filières de valorisation

# Les actions de proximité

#### Sensibilisation en milieu scolaire

Les actions menées dans les écoles sont un moyen de sensibiliser le public scolaire qui ne peut se rendre sur le site de Cavigny. En 2017, 324 élèves, de la maternelle, primaire et lycée, ont été sensibilisés au geste de tri.

#### Opérations/animations grand public

Il s'agit de s'associer à des événements existants

pour aller à la rencontre du public, ou de réaliser des actions ponctuelles pour communiquer sur une thématique déterminée :

- Opération compost dans nos 14 déchèteries -
- 1858 foyers bénéficiaires
- Opération de collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques à Torigny-les-

Stem victorian, Carrett Marm, Dalos Chapiter of Devel Candied 
CARLYLIAN

CARLYLIAN

CARLYLIAN

PROF For principe: 1 to composite the conscious of the principe of the composition of the Principe of the Carlylian of the Carlylia

Huit tonnes de compost ont été distribués

**Villes-**- 70 participant - 111 foyers sensibilisés en amont.

Opération menée avec Tri Tout Solidaire et Eco-Systèmes pour sensibiliser au tri et au réemploi des appareils électriques et électroniques.

- Intervention au CCAS de Carentan Sensibilisation aux gestes de tri
- Filière mobilier : mise en place de la collecte du mobilier dans les déchèteries de Tessy-Bocage, Marigny et St-Clair-sur-Elle Point presse et sensibilisation des usagers de la déchèterie 467 usagers sensibilisés.



### Opération « Laisse parler ton coeur » :

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de

la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec Eco-Systèmes et Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Deux points de collecte étaient organisés, dans les déchèteriee de Condé-sur-Vire et Carentan.





# Visite des installations de traitement

### Visite du pôle de valorisation de Cavi-

#### gnv

 En 2017, 1 440 visiteurs, principalement un public scolaire, ont été accueillis sur le site de Cavigny:

Total visiteurs	1 440
Grand public (portes ouvertes, associations, clubs, enseignants, parents d'élèves, agents)	195
Organismes de formation / insertion	28
Elus / techniciens	30
Etudiants	28
Élèves de lycée	81
Élèves de collège	836
Ecoles primaires (CE2/CM2)	242

# <u>Visite du centre de stockage de</u> <u>Beauchêne</u>

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond. Ce rendez-vous permet d'échanger sur les travaux en cours, l'exploitation...

1 groupe s'est également rendu sur le site en 2017.

# Autres actions de communication

- Mise à jour et suivi du site Internet
- Réalisation et diffusion de supports de communication (fiches de tri, signalétique, adhésifs...)
- Communication interne (lettre d'information mensuelle, visites nouveaux agents...)
- Envoi des documents de tri aux nouveaux habitants (acquisition d'un fichier de La Poste) de la CC de l'Elle, CC Sèves Taute, CC Région de Daye 202 nouveaux arrivants sensibilisés.
- Suivi qualité : Modécom (caractérisation des flux de déchets) -

# Partenariat avec la CAC (Communauté d'Agglomération Cotentin)

La CAC (Communauté d'Agglomération du Cotentin) a signé avec le Point Fort Environnement une convention de coopération pour la gestion des ordures ménagères. Dans le cadre de cette convention, les deux établissements peuvent proposer des actions de communication communes, organiser des échanges techniques et politiques relatifs à la valorisation des déchets... Dans ce cadre, on notera en 2017 :

#### Des visites des sites de valorisation des déchets :

Les visites du centre de tri et de l'unité de méthanisation du Point Fort Environnement sont ouverts au public scolaire de la CAC : un ou des ambassadeurs de tri de la CAC sont présents ; l'intervention en salle et la visite des installations sont menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et anime les visites sur le site, et les ambassadeurs de la CAC présentent les consignes de tri et le parcours des déchets. 5 classes ont ainsi été sensibilisées au cours de l'année 2017. Ce partenariat assure au Point Fort Environnement de diffuser la bonne information sur le traitement des déchets et permet à la CAC de sensibiliser le jeune public aux gestes de tri au travers de cette visite concrète des installations de traitement.

#### **Etude territoriale**

La filière de tri des emballages ménagers et des papiers va connaître des mutations importantes dans les années à venir :

- l'extension des consignes de tri devra être généralisée d'ici 2022, augmentant les quantités et modifiant les caractéristiques des emballages entrant dans les unités de tri :
- en parallèle, les centres de tri devront se moderniser pour accueillir ces nouveaux flux, répondre aux exigences sur les conditions de travail, et maîtriser les coûts de traitement, entraînant une diminution du nombre de centres de tri sur le territoire normand.

Dans cette perspective, la CAC et le Point Fort Environnement, ainsi que d'autres collectivités du territoire se sont regroupés afin de réaliser une étude territoriale sur les conséquences et les enjeux de ces changements à venir.

# 6- Suivi des indicateurs nationaux

# Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

# Objectif de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) :

-10% de DMA / habitant à l'horizon 2020 (année de référence 2010)

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

#### Suivi des DMA (hors inertes) du Point Fort Environnement - base 100 en 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 2017/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	-10%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	-3%
Autres déchets collectés principa- lement en déchèterie	100	121	122	118	132	120	120	128	28%
DMA/habitant	100	108	108	104	110	104	103	107	7%
Nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	10,7%

Bien que les tonnages d'ordures ménagères soient en baisse, en raison de la croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010.

# Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

# Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)

Valorisation matière au Point Fort Environnement (part adhérents)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 2017/2010
DMA (en t) hors inertes	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	19%
Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	-16%
Part des DMA enfouie	48%	44%	43%	40%	40%	37%	36%	34%	
Part recyclée <sup>(1)</sup> (valo organique et matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%	66%	

<sup>(1)</sup> La part recyclée est calculée en déduction de la part enfouie

Grâce à l'unité de méthanisation et aux actions menées en faveur du recyclage (développement de la filière mobilier), la part recyclée des déchets au Point Fort Environnement atteint déjà les objectifs 2025. A noter qu'avec l'unité de méthanisation, en plus de la valorisation matière s'ajoute également la valorisation énergétique (électricité et chaleur)

# Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010

Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 2017/2010
Indice (par habitant)	100	98	95	86	91	80	76	76	-24%
Nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	11%

Les déchets non inertes enfouis ont été réduits de 24% entre 2010 et 2017. Le Point Fort Environnement calcule cet indice par habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence.

# 7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2017 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (144 891 € HT)
- la mise à disposition et le transport de bennes pour les déchèteries de Périers (22 829 € HT)
- la mise à disposition, le compactage et le transport de bennes pour la déchèterie de Tessy-Bocage (34 170 € HT)
- la collecte sélective des conteneurs de tri papier et emballages sur les territoires de la CC Baie du Cotentin (57 660 € HT pour le secteur de Carentan), CC Coutances Mer et Bocage (25 063 € HT pour le pôle St-Sauveur-Lendelin), et CC Côte Ouest Centre Manche (31 852 € HT pour le secteur de Périers)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (286 969 € HT)
- l'entretien des espaces verts (51 010 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux broyés (178 002 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (36 953 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, traitement des jus clairs issus de la méthanisation, dératisation...)

# **INVESTISSEMENT 2017**

Dépenses		Recettes		
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 417 818,01	10 - Dotations, fonds divers et réserves	401 527,00	
20 - Immobilisations incorporelles	7 864,20	13 - Subventions d'investissement	162 503,00	
21 - Immobilisations corporelles	1 083 287,77	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	
23 - Immobilisations en cours	494 023,34	23 - Immobilisations en cours	0,00	
040 - Opérations d'ordre de trans- fert entre sections	140 744,07	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 492 992,13	
Total des dépenses	5 143 737,39	Total des dépenses	4 057 022,13	
Résultat de l'exercice	- 1 086 715,26			
Excédent antérieur reporté	6 513 265,08			
Nouvel excédent à reporter	5 426 549,82			



# FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses		Recettes		
011 - Charges à caractère général	3 936 618,23	013 - Atténuations de charges	202 505,95	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 558 840,90	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 788 603,77	
65 - Autres charges de gestion courante	265 895,07	74 - Dotations, subventions et participations	8 180 151,19	
66 - Charges financières	2 600 456,51	75 - Autres produits de gestion courante	177 847,25	
67 - Charges exceptionnelles	259,68	76 - Produits financiers	2 959 129,67	
		77 - Produits exceptionnels	60 113,09	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 492 992,13	042 - Opérations d'ordre de trans- fert entre sections	140 744,07	
Total des dépenses	13 855 062,52	Total des dépenses	15 509 732,30	
Résultat de l'exercice	+ 1 654 669,78			
Excédent antérieur reporté	1 361 849,30			
Nouvel excédent à reporter	3 016 519,08			

<u>Dont</u> (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

trat (art.611 - CA2016) - voir page précédente pour les principales prestations			
Droits d'accès aux centres de traitement		8 512 611	
Accès des professionnels aux de	échèteries (art.70613 - CA2017)		152 758
Clients/co	onventions(art.70613 - CA2017)	2 19	2 191 193
Participation des communes(art.74748 - CA2017)		6 168 660	6 168 660
Montant des aides reçues d'éco-organismes agréé	s	1 901 577	
(art. 7478 - CA2016)	Eco Emballages		1 620 623
	Eco Folio		135 019
	Eco DDS		11 128
	Ocad3e		77 560
	Eco Mobilier		57 247
Recettes perçues au titre de la valorisation		1 441 388	
	Acier / Aluminium		56 846
	Papier		252 426
	Carton		289 434
Boute	eilles et flaconnages plastique		85 988
	Ferraille		139 265
	Batteries		8 650
	Broyat de bois		6 734
	Verre		113 134
	Rétrocession vente compost		5 191
	Electricité		483 322
	Films argentiques		230

Destruction papier

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous con- 1 400 412

168

# **COUTS COMPLETS 2017 PAR FILIERE ET COUT COMPLET TOUS FLUX CONFONDUS**

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (tonnages adhérents + clients)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût complet HT	2 331 700 €	959 500 €	1 885 600 €
€/T	53 €/T	107 €/T	243 €/T
€ / hab.	20,0 €/hab	8,3 €/hab	15,5 €/hab

<sup>\*</sup> Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût complet HT	5 770 500 €	2 362 100 €	13 309 400 €
€/T	129 €/T	49 €/T	122 €/T
€ / hab.	24,1 €/hab	9,9 €/hab	77,9 €/hab

<sup>\*\*</sup> Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

# **COUTS AIDES 2017 PAR FILIERE ET COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS**

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides reçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût aidé HT	1 736 200 €	657 900 €	-930 000 €
€ / T adhérent	39 €/T	73 €/T	-124 €/T
€ / hab.	14,9 €/hab	5,7 €/hab	-8,0 €/hab

<sup>\*</sup> Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût aidé HT	1 567 700 €	1 139 000 €	4 170 800 €
€ / T adhérent	72 €/T	48 €/T	55 €/T
€/hab.	13,5 €/hab	9,8 €/hab	35,9 €/hab

<sup>\*\*</sup> Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

# **CONCLUSION:**

# **Perspectives 2018**

Comme cela a été précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2018, plusieurs axes de travail sont prévus au cours de l'exercice :

- une étude prospective intégrant les projets du Point Fort Environnement (injection du biogaz, valorisation des branchages...) et l'optimisation du réseau de déchèteries. L'objectif est de générer de nouvelles recettes et de juguler les dépenses ;
- la participation à une étude territoriale réalisée par le Cabinet Trident Service sur l'incidence de l'extension des consignes de tri (obligatoire à compter du 01/01/2023) sur notre territoire et les conséquences au niveau des centres de tri,
- la prise en compte des encombrants dans la participation, avec refacturation de la TGAP aux adhérents, et un provisionnement pour faire face aux échéances financières à compter de 2029, comme recommandé par la Chambre Régionale des Comptes.

### Glossaire - Point Fort Environnement

# Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

### • ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

#### • ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

#### • Lixiviats :

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

#### • TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

#### • Commission de suivi de site :

Les commissions de suivi de site se substituent aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS). Ces commissions sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

#### • Méthanisation :

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- biogaz, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- · et en un résidu appelé digestat, qui après une fermentation complémentaire produira du compost.

#### • Biogaz :

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

- Le biogaz généré par les déchets ménagers à l'ISDND de Beauchêne est capté et alimente des chaudières utilisées pour l'évapo-concentrateur des lixiviats.
- Le biogaz produit par l'unité de méthanisation de Cavigny est valorisé en électricité.

### • Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

# • DIB : Déchets Industriels Banals

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

#### Filière déchèteries :



### • DEEE ou D3E : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

# • DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

#### • Réemploi :

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

### Filière tri sélectif:



d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable!

# Abréviations comptables :

**<u>CA</u>** : Compte Administratif

**BP**: Budget Primitif

**<u>DM</u>** : Décision Modificative

**TP**: Trésorier Payeur

**CFE**: Cotisation Foncière des Entreprises

**TFE**: Taxe Foncière des Entreprises







Hôtel Bled 50620 CAVIGNY Tél : 02 33 77 87 00 - www.smpf50.fr